

**MAIRIE
de Beaussais-sur-Mer**

**PROROGATION DE
CERTIFICAT D'URBANISME
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 25/01/2022

N° CU 022 209 22 C0009

Par :	SARL ISOTECH représentée par M BALLATORE Mario
Demeurant à :	946 ROUTE DE DRAGUIGNAN 06530 LE TIGNET
Représenté par :	Indéfini
Sur un terrain sis à :	le Verger du Bourg 209 AB 22

LE MAIRE de Beaussais-sur-Mer

Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;
Vu la demande de prorogation en date du 02/08/2023,
Vu le certificat d'urbanisme accordé le 10/05/2022,

ARRETE

Article 1 : La demande de prorogation du certificat d'urbanisme susvisé est **ACCORDEE**, pour une durée d'un an.
Cette prorogation prend effet à la fin du délai de validité du certificat d'urbanisme initialement délivré.

Fait à Beaussais-sur-Mer,
Le 19/09/23
Le Maire

**Le MAIRE
Eugène CARO**

